

# Info-réseau

Journal d'information du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

## Éditorial

### Une autre performance

Depuis des années, on nous rebat les oreilles avec la "performance". Mais de quelle performance s'agit-il? Peut-on applaudir des deux mains une logique qui contribue à gonfler sans cesse les profits tout en laissant sur le bord de la route de plus en plus d'"inutiles"? Nous, Régies de Quartier, avons fait le choix d'une autre performance : une performance de proximité qui lie étroitement l'économique et le social.

En une douzaine d'années, les Régies peuvent se targuer d'un joli bilan : l'an passé elles ont fait travailler plus de 6000 habitants salariés (3500 équivalents temps plein), sous la responsabilité de 2500 administrateurs bénévoles. Si elles sont performantes, c'est parce qu'elles savent "remettre le pied à l'étrier" des exclus du monde du travail. C'est aussi parce que leurs activités techniques sont indissociables d'un effort permanent pour reconstruire le lien social. Il suffit d'écouter Murielle et Joël, deux habitants d'Angers, pour comprendre que les salariés des Régies développent une expertise irremplaçable : celle de professionnels qui sont aussi des médiateurs, des relais, des porte-paroles... Bien sûr, aujourd'hui, les indicateurs ne permettent pas de mesurer cette "utilité sociale" qui constitue pourtant un facteur clé de performance, même sur le plan économique : à terme, comment des entreprises pri-

vées peuvent-elles espérer se développer dans une société en friche?

Si l'on veut que le passage au sein des structures d'insertion par l'économique fonctionne comme un marchepied vers l'emploi classique, il faut que celles-ci puissent développer de réelles activités professionnelles. Comment pourrait-on le faire si l'on nous accuse de "concurrence déloyale" dès que nous exerçons de vrais métiers techniques? Généraliser les procédures d'appel d'offres va à contre-courant de la volonté de mener la lutte contre l'exclusion.

Le 15 avril, 6 000 habitants des quartiers vont venir faire la preuve de leur expertise et de leur citoyenneté. A l'occasion de ces troisièmes Rencontres, nous disons qu'il faut affirmer clairement quelle société l'on veut :

— une société dictée par la loi du profit, générant sans cesse davantage d'exclusion?

— ou bien une société travaillant sans relâche à davantage de solidarité afin que l'ensemble des êtres humains soient associés à la création de richesses?

Notre choix, à nous, est clair, et chacune des 135 Régies de Quartier le met en pratique chaque jour. Nous attendons de nos partenaires qu'ils nous accompagnent et reconnaissent l'action constructive des Régies pour plus de cohésion sociale.

**Guy Dumontier,**  
président du CNLRQ

### SOMMAIRE

#### 2-3 En direct des Régies

Quand les Régies se font journalistes ; des actions face à la tempête et à la marée noire.

#### 4-8 Zoom

##### L'utilité sociale des Régies de Quartier

- ◆ A Angers, la Régie privilégie le social.
- ◆ Portraits : Murielle et Joël, ou le travail citoyen.
- ◆ Alain Lipietz : « Il faut rester sur une logique d'aide à l'offre du tiers-secteur ».

#### 9-12 En direct du Réseau

Le plan de formation 2000 ; les emplois jeunes à Lille ; les 3<sup>e</sup> Rencontres des Régies ; vie des commissions ; agenda.



Murielle Desimone et Joël Fernandez (Régie de Quartier d'Angers) illustrent la capacité des salariés des Régies à être aussi des médiateurs, des relais, des porte-paroles (page 6).

## Quand les Régies se font journalistes

Plusieurs Régies de Quartier sont impliquées dans la réalisation de journaux. Certaines, comme à Angers, Castres, Moulins, Fameck ou Le Creusot, éditent elles-mêmes la publication du quartier. D'autres, plus nombreuses, participent au comité de rédaction du journal édité par les associations locales. D'autres, enfin, disposent d'une lettre d'information interne. Présentation de deux de ces expériences.



### ◆ *DiversCité*, le journal du quartier Sanitas

Régie de Quartier Sanitas - Tours (37)

Pour donner un nouveau souffle au journal du quartier, *Divers Cité*, la Régie de Tours a recruté en employe-jeune une rédactrice en chef. Ce qui permet d'assurer la sortie d'un numéro tous les deux mois.

### ◆ Le fonctionnement

Le comité de rédaction est composé de personnes travaillant sur le quartier (coordinateur ZEP, directeur

d'école primaire, animatrice d'un atelier d'écriture, animateur du centre social...) et de bénévoles impliqués dans la vie du quartier (représentants des associations). Ce comité fait une analyse critique du précédent numéro, donne les orientations du suivant, et sollicite les contributions de personnes ou de structures en fonction de l'actualité et des orientations.

La rédactrice en chef, en accord avec le directeur de publication (le directeur de la Régie), coordonne, sélectionne les articles et assure le suivi de la fabrication.

### ◆ Le contenu

Au sommaire de *DiversCité*, les rubriques éducation et culture, portraits, vie associative, histoire du quartier, animation, carnet d'adresses, sport...

### ◆ Le financement

Le coût d'un numéro (8 pages en deux couleurs, 4 500 exemplaires) est d'environ 7 000 F. Une demande de subvention a été faite dans le cadre du contrat de ville.

### ◆ Une action rapide, économique et efficace : *La lettre de la Régie*

Montauban Services - Régie de Quartier Montauban (82)

Pour faire circuler l'information au sein de l'association, la *Lettre de la Régie* est adressée chaque mois à tous les administrateurs.

La structure de cette lettre est très simple : 1 feuille A4, comportant quatre rubriques :

- l'agenda, qui présente les rendez-vous, rencontres et activités ponctuelles;
- les brèves de chantier (état des lieux des chantiers en cours et des perspectives);
- la Régie en chiffres (nombre de personnes embauchées dans le mois, nombre d'heures réalisées...);
- un rappel des réunions importantes.

## Citoyenneté et marée noire

Des Régies se sont mobilisées pour assurer le nettoyage des plages menacées par la marée noire. A Mantes, Saint-Herblain, Tours ou Nantes, par exemple, elles ont montré leur sens de l'intérêt général et leur souci de préserver l'environnement.

### ◆ Régie associative des quartiers de Saint-Herblain (44)

Quatorze salariés de la Régie de Saint-Herblain ont enfilé bottes, gants et cirés pour épauler les équipes de nettoyage des plages du Croisic et du Pouliguen.

### ◆ Régie de Quartier Sanitas - Tours (37)

A l'appel de la Régie, 23 volontaires tourangeaux sont partis à La Bernerie-en-Retz avec une équipe de la protection civile.

### ◆ Régie de Quartier Bellevue Services Nantes (44)

A Nantes, c'est un projet de plus longue haleine qui se prépare pour mars et avril : la Régie et le Conseil Régional s'associent pour un chantier d'insertion sur le nettoyage des plages d'une durée de cinq semaines. Les dix personnes concernées seront encadrées par la DDE.



◆ *Régie de Quartier Val Services  
Mantes-la-Jolie (78)*

Les jeunes du Val Fourré ont prouvé que, dans les cités, on se préoccupe de l'environnement des côtes françaises. Huit jeunes du quartier et un chef d'équipe

“On sait qu'on va faire quelque chose de bien, on a besoin de nous là-bas.”

de la Régie sont partis une semaine à Saint-Hilaire-de-Riez et sur l'île de Noirmoutier pour participer au nettoyage des plages.

Une mission physiquement éprouvante, mais qui a permis des ren-

contres très riches, sur place, avec les habitants et les bénévoles, ainsi qu'une collaboration positive avec l'armée. Cette opération a été montée avec la participation du Conseil général qui a financé le voyage et l'hébergement; la Régie, elle, a pris à sa charge le maintien du salaire de l'encadrant.

“Donner un coup de main aux personnes et à la nature en détresse.”



## Des actions face à la tempête

**Même mobilisation citoyenne des Régies face aux dégâts causés par la tempête de ce Noël. A Angoulême comme à Vernouillet, au-delà des opportunités de nouveaux chantiers, il s'agit d'affirmer sa solidarité avec les habitants.**

◆ *Régie de Quartier ARU  
Angoulême (16)*

La tempête du 26 décembre a causé des dégâts importants : 1500 arbres ont été touchés sur Angoulême. La Régie ARU a donc recruté 42 personnes pour un chantier d'insertion sur les dégâts des espaces boisés : nettoyage, coupe, recyclage du bois et replantation des zones sinistrées. Le chantier est accompagné par un encadrant de la Régie et les techni-

ciens de la Ville. En préalable, une session de formation sur la sécurité et l'utilisation des outillages a été mise en place. Durant les six mois de ce projet, l'apprentissage des métiers de bûcheronnage et de plantation va être mis à profit pour élaborer des parcours professionnels.

◆ *Régie de Quartier du Parc  
Vernouillet (78)*

A Vernouillet, dès 10 heures du matin le dimanche 26 décembre, les salariés de la Régie ont répondu présents. Ils étaient là sur le quartier pour aider les habitants et parer aux premières mesures de sécurité. Puis, la Régie a libéré la voie publique des tuiles, branchages et débris divers. Ensuite, tout naturellement, la Mairie l'a sollicitée pour mettre en place un service d'intervention auprès des particuliers. Depuis deux mois, la fourgonnette de la Régie sillonne les zones pavillonnaires;

l'équipe rencontre les habitants, évacue les branchages, et les emporte sur un terrain de brûlage mis à disposition par la Ville. Nettoyer et embellir le quartier, c'est aussi le rôle de la Régie.

### NOUVELLES RÉGIES LABELLISÉES

- ◆ Colombes (92).
- ◆ Orléans les Rosiers (45).

### NOUVEAUX SITES EN EXPERTISE

- ◆ Montataire (60).
- ◆ La Grande Combes (30).
- ◆ Alès (30).
- ◆ Bobigny (93).



## L'utilité sociale des Régies de Quartier

Ce qui est le plus visible, dans l'activité d'une Régie de Quartier, ce sont, bien sûr, ses activités.

De là à confondre la fin et les moyens, il n'y a qu'un pas... que certains ont vite fait de franchir. Pourtant, la finalité d'une Régie n'est pas économique, mais bien sociale et politique. A l'heure de la généralisation des procédures d'appel d'offre – qui génère une banalisation de la spécificité des Régies confortée par certaines décisions de justice<sup>1</sup> –, *Info-réseau* consacre son dossier à ce qui constitue leur fondement même : l'utilité sociale.

<sup>1</sup> Notamment celle du tribunal administratif de Strasbourg qui, en novembre dernier, a annulé un marché passé entre la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et la Régie de Quartier Au Port'unes, au prétexte que la CUS a pris en compte le "mieux disant social" comme critère d'attribution.

# A Angers, la Régie privilégie le social

« Si la Régie n'amène pas un mieux-être dans les quartiers où elle intervient, je n'ai rien à y faire. » Président de la Régie des Quartiers d'Angers depuis sa création, en 1996, Maurice Guignard est un militant associatif qui ne mâche pas ses mots. Et qui, à l'instar de tout le Conseil d'administration, fait clairement de l'utilité sociale la raison d'être de la Régie. A Angers, on explique régulièrement aux acteurs et partenaires que l'économique n'est qu'un outil au service d'un projet plus vaste. « Je le répète tous les jours aux encadrants afin qu'ils ne se comportent pas comme dans une entreprise classique », explique Bruno Morosi, le directeur. Privilégier l'insertion, l'implication des habitants et la restauration du lien social, c'est mettre l'accent sur ce qui fait la spécificité des Régies. C'est aussi leur permettre de montrer leur caractère irremplaçable tout en écartant toute volonté hégémonique.

### Priorité à l'insertion des habitants



La Régie des Quartiers d'Angers a fait de la réinsertion des habitants des quatre quartiers où elle intervient son objectif prioritaire. Son directeur, Bruno Morosi (qui a lui-même dirigé auparavant une entreprise d'insertion), a recruté un "chargé d'insertion" qui, en relation avec le PLIE (Plan local d'insertion par l'économie), s'occupe en permanence d'améliorer le parcours professionnel et social des salariés en insertion. Et la Régie a négocié cette année avec l'Administration (DDTEFP du Maine-et Loire) une douzaine de postes d'insertion (subventionnés à hauteur de 50 000 F chacun). Mis à part les encadrants, qui sont en CDI, tous les salariés de la Régie sont embauchés en CDD (jusqu'à 24 mois en cumulant trois contrats successifs). Pas question, pour autant, d'encourager la précarité tous azimuts : à Angers, à une exception près (un CES pour la location des tentes, activité naturellement saisonnière), tous les contrats de travail sont des contrats de droit commun. Par ailleurs, la Régie s'efforce de suivre ses anciens salariés une fois que ceux-ci ont quitté la structure. « La plupart restent en contact avec nous grâce à la convivialité qu'ils ont trouvée ici, estime Bruno Morosi. Nous estimons que la moitié des gens qui sont passés par la Régie réussissent leur réinsertion. »

La Régie des Quartiers s'accroche *mordicus* à l'un des fondements essentiels du dispositif : ne recruter que des gens du quartier pour travailler sur leur quartier. «C'est ce qui nous permet d'assurer que nos activités intègrent toujours une dimension de médiation avec les habitants», souligne Bruno Morosi. Le directeur fait d'ailleurs de l'implication - potentielle, tout du moins - des gens sur leur quartier l'un des critères essentiels lors des entretiens de recrutement. Dans le même esprit, il pousse tous les salariés de la Régie à suivre le "stage acteurs", systématiquement en tandem avec un bénévole. Un choix qu'approuve Maurice Guignard : «Une Régie n'a de sens que si elle met en marche à la fois des salariés et des bénévoles», affirme le président.

### Retisser du lien social

Confrontée à la nécessité d'intervenir sur plusieurs quartiers, assez différents socialement et éloignés géographiquement (ce fut le choix de la municipalité lors

de sa création), la Régie d'Angers a tenté de transformer ce handicap en atout. Pour faire vivre le concept au plus près des territoires, un local a été ouvert à Monplaisir, un autre devrait bientôt voir le jour à Belle-Beille (la Régie elle-même étant implantée à Verneau).

Par ailleurs, des "comités de quartier Régie" ont été mis en place dans chacun des quartiers. Ils tiennent des réunions régulières (une fois par mois ou tous les deux mois selon les cas), auxquelles sont invités les travailleurs sociaux, les représentants des associations, les salariés-habitants... On y évoque les besoins et demandes des habitants, ce qui suscite parfois la création d'une nouvelle activité : la bricothèque et la location de matériel de camping, par exemple, sont nées de besoins exprimés lors de ces réunions. Et aujourd'hui, la Régie réfléchit à la mise en place d'un "garage associatif", sur le modèle du "véhicule itinérant" déjà mis en œuvre à Toulouse et à Meaux. Ces réunions sont aussi le lieu où les habitants peuvent, en toute liberté, interpellier les représentants de la Ville ou des bailleurs...

suite page 7

## La Régie de Quartier d'Angers

◆ C'est en juillet 1996 que la Régie de Quartier d'Angers, sous la présidence de Maurice Guignard, voit le jour dans des locaux situés quartier Verneau, une cité de 600 logements (et 3 500 habitants). Son activité, outre le quartier Verneau, couvre deux autres quartiers de la Ville : Belle-Beille et Monplaisir (12 000 habitants chacun). Depuis quelques mois, elle s'est également étendue au quartier La Roseraie (19 000 habitants).

Cinq bailleurs sociaux sont partenaires de la Régie : Angers Habitat et le Toit Angevin (depuis l'origine) et, plus récemment, le Val de Loire, Soclova et Logi-Ouest.

◆ La Régie de Quartier a pour directeur, depuis avril 1997, Bruno Morosi. En 1999, la Régie est passée d'une dizaine de salariés à 55 (personnel encadrant compris), âgés de 18 à 50 ans, soit 32 équivalents temps plein.

◆ Le Conseil d'administration, qui compte 23 membres, est composé



majoritairement d'habitants des quatre quartiers, mais aussi de représentants de la Ville et de deux bailleurs (Angers Habitat et le Toit Angevin). Peut-être bientôt un troisième (Val de Loire)!

◆ Les activités développées par la Régie sont variées : réputation (6 agents d'entretien), entretien des espaces verts (5 agents polyvalents et 1 agent d'entretien), nettoyage des cages d'escalier (11 techniciennes de surface), gardiennage des WC publics de la ville, rénovation et second œuvre bâtiment. La Régie gère aussi des services de proximité, comme les correspondants de nuit du quartier La Roseraie (7 correspondants), le tri des ordures ménagères (4 ambassadeurs TOM embauchés en emplois jeunes), la "bricothèque" (qui loue aux habitants du matériel de bricolage à

bas prix), la location de tentes et de matériel de camping pour les vacances, ou l'éducation canine (un éducateur en emploi jeune)... Une salariée a d'ailleurs été engagée pour s'occuper spécifiquement du développement des services de proximité.



◆ La Régie des Quartiers est soutenue par la Ville d'Angers, la Préfecture du Maine-et-Loire, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), la DDASS, le Conseil général, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Plan local d'insertion par l'économique (PLIE), les organismes d'aide à l'emploi (ANPE, Mission locale...), la CAF, le CCAS.

# Portraits

## Murielle et Joël, ou le travail citoyen

Murielle Desimone et Joël Fernandez ont deux points communs : ils ont intégré la Régie de Quartier d'Angers suite à une longue période de chômage, mais surtout ils ont ce même désir de s'impliquer dans la vie de leurs quartiers, contribuant ainsi à renouer le lien social. Virginie Brun, rédactrice en chef de *DiversCité*, journal publié par la Régie de Quartier du Sanitas, à Tours (37)<sup>1</sup>, les a rencontrés.

Agée de 36 ans, Murielle Desimone habite le quartier Belle-Beille depuis une vingtaine d'années. Employée à la Régie depuis novembre 1998 en tant qu'agent d'entretien, à raison de 40 heures par mois, elle contribue à valoriser l'environnement collectif en maintenant en état de propreté les cages d'escaliers des immeubles du Quartier Belle-Beille : « Au départ, les gens posent des questions sur ce que nous faisons. Nous leur expliquons qui est notre employeur et comment fonctionne la Régie. On fait connaissance et ils se rendent compte que notre travail consiste à rendre leur quotidien plus agréable. Du coup, ils se sentent solidaires : il arrive même qu'après être intervenues sur une cage d'escaliers, celle-ci soit maintenue propre après notre passage ! »

Un constat que partage Joël Fernandez, 52 ans, agent d'entretien des espaces verts depuis février 1998 :

« Travailler pour son quartier, c'est une réelle satisfaction personnelle. Je me sens utile à quelque chose. Mon quartier - Monplaisir - a beaucoup changé : il est plus propre, les habitants le disent, et ils en sont reconnaissants, car les fleurs des parterres ne sont plus arrachées. »

### L'information circule et les besoins émergent...

La Régie est très satisfaite du travail de Murielle et Joël : non seulement, ils l'effectuent avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme, mais ils ont le désir profond de s'impliquer dans la vie de leurs quartiers, jouant ainsi un véritable rôle de porte-paroles et de relais. « Les habitants en viennent à nous poser toutes sortes de questions, explique Murielle. Nous ne pouvons pas toujours leur répondre directement, mais nous savons trouver la bonne personne et les orienter vers elle. »

Présents à tous les Comités de quartier Régie (qui ont lieu une fois par mois dans leurs quartiers), Murielle et Joël expriment régulièrement lors de ces réunions les besoins non satisfaits, les demandes qui leur ont été transmises par les habitants eux-mêmes ou leurs



remarques personnelles. Il leur arrive, suite à des discussions avec des habitants ou des collègues, de proposer un nouveau service ou une nouvelle organisation pour une activité existante.

### Médiation, écoute, convivialité

Murielle a conscience que ce dialogue qu'elle entretient avec les habitants pendant ses heures de travail est un avantage qui favorise le fonctionnement des Régies de Quartier. « Je sais que je ne pourrais pas m'impliquer autant dans la vie du quartier si je travaillais dans une entreprise classique. Je suis bien placée pour comparer puisque j'ai travaillé dix ans dans le commerce, puis dans une entreprise privée de nettoyage ! »

A l'approche du terme de leurs CDD successifs (24 mois au total), les deux salariés de la Régie avouent une certaine appréhension : que vont-ils faire, demain, après une expérience aussi enrichissante à tous points de vue ? Joël a pu s'initier au théâtre, tandis que Murielle mène une remise à niveau sur l'accueil et l'informatique. « La Régie, c'est idéal pour remettre le pied à l'étrier, confie Joël : il y a une convivialité formidable, on se fait plein de relations, on peut parler de ses problèmes avec son directeur et on peut reprendre goût au travail progressivement sans être pris à la gorge par le rendement dès le premier jour... » Et Murielle d'ajouter : « A la Régie, tout est bon à prendre ; je n'ai pas l'impression d'être ici seulement pour bosser. »

Ce dialogue qui s'est instauré entre Murielle, Joël et les habitants des quartiers d'Angers est le fruit d'un long travail de médiation, d'écoute, de convivialité... Autant de qualités humaines qui font de ces deux personnes l'exemple d'un des principaux fondements d'une Régie de Quartier : la construction du lien social.

<sup>1</sup> Voir en page 2 de ce numéro d'Info-réseau.

suite de la page 5

sans que ceux-ci s'en offusquent. Ce sont ces comités de quartier, enfin, qui désignent les trois représentants de chaque quartier appelés à siéger au Conseil d'administration de la Régie.

### Ecarter la tentation hégémonique

Comme la plupart des Régies, celle d'Angers est aujourd'hui confrontée aux risques de la concurrence et de la banalisation. « Nos partenaires nous soutiennent... à condition que nous soyons moins chers que les autres », note, lucide, Maurice Guignard. Conscient de ces risques, le président réfléchit actuellement, en collaboration avec la Ville, à une nouvelle logique d'intervention de la Régie : « Plutôt que de nous disperser sur des quartiers trop vastes, se concentrer sur certains îlots pour y proposer des démarches transversales : un peu d'espaces verts, un peu de ménage, de nouveaux services de proximité... A ce niveau-là, par la diversité de ces interventions, la Régie peut retrouver toute sa spécificité et sa légitimité. » Ce qui permet, entre autres,

d'échapper au risque d'« écrémage » pointé par l'économiste Alain Lipietz<sup>1</sup>.

Bruno Morosi comme Maurice Guignard l'affirment haut et fort : la Régie ne revendique pas pour autant de tout faire sur ses quartiers d'intervention. « Les bailleurs et la Ville doivent aussi être présents directement », affirme le président. Et son directeur d'ajouter : « Nous ne voulons pas non plus prendre la place du secteur privé. Il ne s'agit pas de concurrencer l'artisanat. Mais quand nous aidons les gens à tailler leurs arbres, c'est une intervention qui dure une demi-heure : un artisan ne se déplacerait pas pour ça... Nous répondons à des demandes auxquelles personne ne répond. » Dans le même esprit, la Régie n'entend pas se substituer aux tissus associatifs locaux dans l'animation des différents quartiers. Avancer avec modestie tout en affirmant son caractère irremplaçable : telle est la philosophie affirmée et mise en œuvre à Angers.

<sup>1</sup> Voir entretien ci-dessous.

INTERVIEW

## Un entretien avec Alain Lipietz

« Il faut rester sur une logique d'aide à l'offre du tiers-secteur »

Economiste au Cepremap et député européen, Alain Lipietz a été chargé en septembre 1998 par Martine Aubry d'une mission sur "l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale". Pour *Info-réseau*, il a accepté d'éclaircir cette notion d'utilité sociale qui est au cœur de l'activité des Régies.

**Info-réseau : Votre rapport d'étape à Martine Aubry, rendu public début 1999, définit le tiers-secteur à partir de son "utilité écologique et sociale". Quel sens donnez-vous à ce concept ?**

Alain Lipietz : Je suis parti du constat que de nombreuses

activités – de services notamment –, tout en desservant un client particulier, suscitent tout un halo d'effets sociétaux positifs : plus de solidarité, de sécurité, d'éducation, etc. Les économistes connaissent bien ce type d'"effets externes", mais généralement ce sont les effets négatifs qu'ils soulignent : on met en lumière, par exemple, les conséquences néfastes pour l'environnement de telle ou telle activité, et on les taxe. Dans le cas du tiers-secteur d'économie sociale et solidaire, c'est l'inverse : l'existence même de ce secteur apporte un avantage collectif à la société, qui peut le dispenser de régler tout ou partie de sa contribution socio-fiscale et peut même justifier des subventions permanentes. Par exemple, une structure qui n'embauche comme salariés que des chômeurs de longue durée et des gens en difficulté remplit une utilité sociale évidente mais difficile à chiffrer dans la mesure

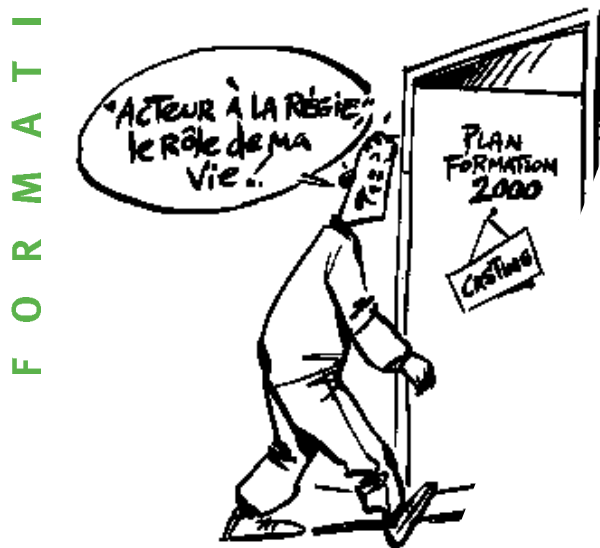
où, aujourd'hui, les risques et les coûts de la réinsertion ne sont pris en charge par personne.

**Cette situation n'est-elle pas l'héritage du bénévolat qui a longtemps prévalu dans les activités sociales ?**

A.L. : Naturellement. En faisant mon rapport, j'ai essayé de me rappeler la société que j'ai connue dans mon enfance, au milieu des années 50. A l'époque, nous avions un niveau de vie bien inférieur à celui d'aujourd'hui, mais la convivialité et la solidarité étaient plus vives, plus spontanées. Tout métier s'auréolait d'un certain nombre de tâches qui n'étaient pas prévues explicitement mais qui allaient de soi : il allait de soi, par exemple, que le cantonnier surveille les enfants à la sortie de l'école. Aujourd'hui, la société est tellement atomisée que ça ne va plus de soi. Inutile de songer revenir en arrière : il nous faut

*Suite en dernière page*

## FORMATION Le plan du réseau pour l'an 2000



Le plan de formation résulte de la mise en œuvre d'une stratégie définie par les instances politiques du réseau – Conseil d'administration et Bureau –, eux-mêmes relayés par une Commission formation<sup>1</sup> qui s'efforce de répondre à plusieurs objectifs :

- accompagner l'ensemble des acteurs (bénévoles, partenaires et habitants salariés) dans le but de développer l'intervention citoyenne sur les quartiers;
- constituer la culture commune du réseau en donnant à tous des bases communes pour mieux comprendre le projet des Régies;
- renforcer la dynamique du mouvement par l'implication conjointe des bénévoles et des salariés;
- favoriser l'expression personnelle des différents acteurs.

Le dispositif adopté pour l'an 2000 reconduit en grande partie le programme 1999. Ce plan de formation comporte, sous forme d'un dossier, des fiches à dupliquer et à afficher dans les locaux. N'oubliez pas que ce plan est un moyen supplémentaire de lutte contre l'exclusion, un outil pour donner la parole à ceux qui l'ont perdue.

<sup>1</sup> Composée de directeurs, de bénévoles et d'accompagnants des Régies de Quartier, la Commission formation est animée par deux membres du Bureau : une présidente d'une Régie et un directeur.

## Les Régies de Quartier et la réduction du temps de travail

Le 30 novembre dernier, 45 directeurs et directrices se sont retrouvés pour discuter de la mise en place des 35 heures dans les Régies de Quartier. L'objectif était de poser les questions essentielles sur ce texte de loi qui bouleverse l'organisation des Régies, mais aussi leur projet politique. En ouverture des débats, Guy Dumontier, président du CNLRQ, a donné le ton : "Cette loi est une avancée sociale importante, car elle donne la parole aux salariés-habitants."

La matinée a été consacrée à l'examen d'une proposition méthodologique pour élaborer le contenu des accords. Pour construire cette méthodologie, deux Régies (Melun et Nevers) ont témoigné à la fois de leur pratique du dialogue social et des difficultés rencontrées.

L'après-midi a permis de travailler sur la situation de trois Régies (Avignon, Cholet et Saint-Nicolas-lez-Arras), qui ont réfléchi à haute voix sur la mise en place des 35 heures : comment s'y prendre ? que faire ? avec qui travailler ? comment impulser le dialogue social ? Le débat a traité de l'impact de la RTT sur les Régies : comment financer cette réduction du temps de travail ? et surtout comment l'appliquer à des salariés dont la plupart travaillent à temps partiel ?

Après l'adoption de la seconde loi Aubry, les propositions concrètes du CNLRQ peuvent être de trois types :

- répondre aux questions des acteurs en éditant un guide méthodologique interne;
- faire reconnaître notre spécificité en matière de travail à temps partiel par les services de l'Etat;
- organiser des échanges entre les Régies qui ont déjà signé un accord et celles qui vont le négocier au cours du printemps 2000.

Plus globalement, les Régies doivent faire valider leur pratique de partage du travail, qui permet d'éviter la dérive vers des emplois "de seconde zone". Car comme le rappelle Olivier Marchand, de la Direction de la recherche, des études et des statistiques au ministère du Travail<sup>1</sup>, "les principaux bénéficiaires de la reprise économique ont été ceux qui étaient les mieux placés dans la file d'attente des chômeurs : les actifs expérimentés et les jeunes diplômés". Tout doit être mis en œuvre pour infléchir la tendance et redonner l'espoir à ceux que l'on considère trop souvent comme des "inutiles au monde".

<sup>1</sup> Liaisons sociales, janvier 2000.



## NOUVEAUX SERVICES, EMPLOIS JEUNES

# Des rencontres nationales à Lille

2 300 personnes ont participé aux *Rencontres nationales des emplois jeunes*, à Lille, en novembre dernier : beaucoup d'élus et de représentants d'institutions, et plus de 1 200 jeunes, venus de tous les départements. L'occasion de faire le point, à mi-parcours, sur les métiers qu'ils occupent et leurs possibilités de formation, mais aussi sur la pérennisation des services et les responsabilités incombant aux employeurs.

Treize personnes du réseau (dont quatre Régies représentant les trois champs d'activité des nouveaux services) étaient présentes à ces Rencontres. Le CNLRQ a diffusé une plaquette présentant les nouveaux services dans les Régies et participé à plusieurs débats.

A l'issue de ces deux journées, le réseau a pu nouer (ou renouer) un certain nombre de contacts :

- avec la DIV dans le cadre d'une réflexion sur les nouveaux métiers de la ville;
- avec plusieurs élus pour répondre à des interrogations sur le métier des "correspondants de nuit";
- avec la chaîne télévisée Demain pour une visite de la

Régie de Dreux sur le service des correspondants de nuit. Pour développer l'effort de formation en direction des jeunes, les organismes collecteurs de fonds, dont Habitat Formation, vont accroître leurs efforts. L'Etat leur apportera un soutien en mobilisant 700 MF par le biais du FSE. Un appui du ministère de l'Emploi et de la Solidarité permettra également d'accompagner les employeurs qui s'engagent à pérenniser leur service (100 MF de crédits chaque année, auxquels s'ajoutent 150 MF de crédits de la Caisse des Dépôts sur trois ans). Signalons enfin plusieurs guides édités à l'occasion des Rencontres de Lille :

- guide du salarié
- guide de l'employeur ;
- repères pour la pérennisation (dans ce dernier ouvrage, l'expérience de Saint-Nicolas-lez-Arras – récupération de déchets médicaux – est plusieurs fois citée)<sup>1</sup>. Ces guides sont disponibles à la Documentation française (29-31 quai Voltaire - Paris Cedex 07). Vous pouvez aussi les consulter lors de vos passages au CNLRQ.

### Les chiffres clés

En février 2000, on comptait 95 Régies engagées dans le dispositif. Plus de la moitié des "emplois jeunes" recrutés par les Régies exercent une activité de médiation.

<sup>1</sup> Un guide de la validation des acquis va également être publié au cours du premier trimestre 2000.

## Commission projets financiers

Cette commission a en charge le suivi des dossiers socio-économiques des Régies, notamment ceux de la fiscalité et de l'accès à la commande publique. Concernant le régime fiscal des Régies, le CNLRQ travaille avec la Direction de la législation fiscale (ministère des Finances) à formuler des critères qui permettent d'explicitier comment et pourquoi les activités des Régies, pour la majorité d'entre elles, ne doivent pas être soumises aux impôts commerciaux.

Le projet de mise en place d'un dispositif d'épargne de proximité a démarré. Son objet est de favoriser le développement de micro-projets économiques portés par des personnes qui s'adressent aux Régies du fait de leur ancrage dans les

quartiers et de leur légitimité à conduire des activités économiques. Une étude de faisabilité est en cours, elle porte sur un premier site expérimental (Orléans-La Source). Elle sera ensuite étendue à quatre autres sites, choisis en fonction des possibilités de partenariat avec les organismes qui développent déjà des projets du même type. Les résultats, attendus pour l'automne prochain, permettront d'envisager, ou non, la généralisation du dispositif à l'ensemble du réseau.

## Commission refonte de l'entreprise

Le dernier Conseil d'administration du CNLRQ, qui s'est réuni à Grenoble les 21 et 22 janvier, a approuvé l'ensemble de la démarche de création d'une Régie proposée par la commission Refonte de l'expertise. Cette



démarche s'organise en trois temps.

- ◆ L'aide à l'élaboration du projet, qui est placée sous la responsabilité du délégué en région. C'est l'étape de l'explicitation des enjeux politiques et de la validation de l'engagement des acteurs. Elle aboutit à un diagnostic du potentiel local

qui porte sur le partenariat, le territoire, le contexte social et la vie associative.

◆ L'aide à la décision par la procédure d'expertise, qui comporte l'assistance par un expert d'un bureau d'études et l'accompagne-

ment par un parrain, personne ressource d'une ancienne Régie. Elle doit permettre la mise en actions des acteurs, l'analyse de leur engagement et l'évaluation du projet "Régie".

◆ Enfin, la labellisation par le Bureau, qui est le moment de l'engagement réciproque entre le

CNLRQ et la nouvelle structure.

Les acteurs de celle-ci s'engagent à mettre en œuvre un véritable projet de Régie.

Le CNLRQ veillera à les aider en

ce sens et à faciliter leur intégration progressive dans le réseau en les faisant bénéficier de ses réflexions et de ses activités.

Cette démarche globale permettra de constituer un groupe d'acteurs locaux qui soit porteur en priorité de la dimension sociale et politique du projet et de sa déclinaison économique.

Et d'intégrer, dès l'amont, la préoccupation d'une participation effective des habitants.

Les coopérations avec les collectivités territoriales, en cours ou en projet (conseils généraux du Gers, du Var et de l'Hérault, conseil régional du Nord-Pas-de-Calais) ont déjà pris en compte la logique de cette démarche.

## Accord national sur la prévoyance

Le 25 janvier dernier, le Syndicat National Professionnel des Employeurs Régies de Quartier a signé avec quatre syndicats (CGT, FO, CGC et CFTC) un accord qui prévoit la mise en œuvre d'un régime de prévoyance commun à l'ensemble des Régies, à effet du 1<sup>er</sup> février 2000. Cet accord prend la forme d'un avenant à l'accord collectif déjà signé.

Ce régime de prévoyance obligatoire, au profit de l'ensemble du personnel non cadre, quels que soient la nature du contrat de travail et le nombre d'heures effectuées (à l'exception des CES), est une avancée appréciable en matière de protection sociale, notamment en ce qui concerne le maintien du salaire en cas de maladie et d'invalidité : alors que la loi de mensualisation n'accorde ce maintien (durant deux mois) qu'aux salariés ayant au moins trois ans d'ancienneté, notre accord l'étend à tous ceux qui ont déjà six mois d'ancienneté. Le délai de carence est de 7 jours seulement (au lieu de 10 jours dans la loi). Enfin, le salaire est maintenu à 90% du brut pendant 30 jours, les deux tiers pendant les 30 jours suivants.

L'organisme désigné par les partenaires sociaux signataires est l'AG2R Prévoyance. La cotisation s'élève à 0,79% du salaire brut (60% à la charge employeurs, 40% à la charge des salariés dans le cadre d'une mutualisation des garanties).

Bien entendu, les Régies doivent s'efforcer d'aller vers une prise en compte des garanties supérieure à l'accord national afin d'assurer une meilleure protection des habitants salariés. Mais notre souci, dans le cadre de la négociation, a toujours été de faire en sorte que les avancées de l'accord collectif ne mettent pas en péril les structures relativement fragiles que sont les Régies de Quartier.

**Jean-Claude Tapin**  
Président du SNPERQ

## 15 avril 2000 : un événement unique



Plus de deux millions d'habitants de 200 quartiers

français et européens prennent la parole! Deux millions d'habitants représentés par 6 000 personnes, elles aussi issues de ces mêmes quartiers, relayées par les Régies, avec près de 1 000 décideurs et relais d'opinion participeront à ce formidable rassemblement.

Le 15 avril, au matin, les 6 000 participants se retrouveront devant le Parc Floral avec la volonté de montrer un autre visage des quartiers (notamment en plantant symboliquement des arbres). Puis, place à l'exposition : stands, animations, "happenings", retranscription de messages venus des quartiers... Pour aller plus loin sur certains sujets-clés, outre les débats organisés par les Régies elles-mêmes, des forums sont organisés avec des personnalités qui ouvriront le dialogue avec les habitants.

◆ **Une assemblée plénière** – Politique de la ville et vie des quartiers : être simple habitant ou devenir citoyen d'un territoire.

◆ **Un forum "experts"** – Quartiers isolés, santé éclatée.

◆ **Trois autres débats :**

— Travail : Travail – précarité.

— Economie : Place des habitants des quartiers dans l'économie de demain.

— Femmes : Vie associative et engagement des femmes.

◆ **Un forum international** - Du quartier, comment s'engager pour une Europe à vivre ?

◆ **Trois forums sur les Régies de Quartier :**

— L'expérience des rencontres "acteurs" et la nécessité de l'éducation populaire.

— La notion de lien social : outil, contrainte ou objectif pour une Régie ?

— Essaimage Nord/Sud : utopie, réalité ou nécessité ?

◆ **Trois pôles de "réflexion/ action" :**

— Forum des élus.

— L'avenir des médiations.

— L'environnement et les nouveaux services – emplois jeunes.

◆ **Un forum permanent :** [www.cnlrq.org/printemps](http://www.cnlrq.org/printemps)  
A la fin de la journée, les participants se rassembleront en assemblée plénière, au cours de laquelle le réseau fera une déclaration importante ("la déclaration de Paris"), avant de laisser place à la fête avec, notamment, l'*Orchestre National de Barbès* et *Les Fils de Teuhpu*.

## REPRESENTATION

◆ Le mandat du CNLRQ en tant que titulaire du CNVA a été reconduit. Le Comité national a apporté une contribution positive aux travaux en cours, notamment ceux sur la fiscalité et le bénévolat. Pour cette prochaine mandature, son représentant, le président Guy Dumontier, aura à cœur de faire avancer les travaux du Conseil, en particulier ceux qui concernent la définition d'un statut de "l'entreprise à but social". La mission première du CNVA est de

communiquer au Premier ministre l'avis des praticiens de terrain de la vie associative.

◆ Le CNLRQ participe à deux groupes de travail commun avec le CNLE (Conseil national de la

lutte contre l'exclusion).

Les thèmes : les publics les plus éloignés de l'emploi et la création d'entreprises luttant contre l'exclusion.

◆ Autre chantier suivi par le CNLRQ, le CNIAE a commandité une étude sur les bonnes pratiques en matière d'agrément des publics. Cette étude porte sur les comportements des agences de l'ANPE et des structures d'insertion et sur leurs relations réciproques. Les résultats sont attendus pour ce printemps.

## INFO-RÉSEAU

### Directeur de la publication

Guy Dumontier.

**Rédaction** Claire Bousquet, Clotilde Bréaud, Virginie Brun, Cécile Clavier, Christophe Leroux, Philippe Merlant et Pierre Metel.

**Illustrations** Albert.

## AGENDA

### ◆ Mars 2000

#### Mercredi 1

• Groupe de travail Professionnalisation de la médiation

#### Jeudi 2

• Comité de pilotage des 3<sup>e</sup> Rencontres

#### Samedi 4, dimanche 5

Rencontre Acteurs II, à Trélazé (49)

#### Lundi 6

• Bureau du CNLRQ

#### Vendredi 17

• Conseil d'administration du CNLRQ, à Paris

#### Samedi 18, dimanche 19

Rencontre Acteurs III, à Cenon (33)

#### Vendredi 24

Réunion de préparation des 3<sup>e</sup> Rencontres au Parc Floral - Paris

#### Samedi 25

Conseil d'Administration du Syndicat Employeurs

#### Samedi 25, dimanche 26

• Rencontre Acteurs I, à Eprenay (51)

#### Lundi 27

• Commission formation

#### Jeudi 30

• Comité de pilotage des 3<sup>e</sup> Rencontres

### ◆ Avril 2000

#### Lundi 3

• Bureau du CNLRQ

#### Jeudi 6

• Groupe de travail Professionnalisation de la médiation

### Vendredi 7 avril

• Commission globalisation

#### Samedi 15

• 3<sup>e</sup> Rencontres Européennes des Régies de Quartier, au Parc Floral à Paris

#### Jeudi 20

• Comité de pilotage des 3<sup>e</sup> Rencontres

#### Samedi 29, dimanche 30

• Rencontre Acteurs II, à Lormont (33)

### ◆ Mai 2000

#### Mercredi 3

• Bureau du CNLRQ

#### Samedi 13, dimanche 14

• Rencontre Acteurs III, à Saint-Brieuc (22)

#### Lundi 15

• Commission formation

#### Vendredi 19, samedi 20

• Conseil d'administration du CNLRQ, à Saint-Nicolas-lez-Arras (62)

#### Samedi 20, dimanche 21

Rencontre Acteurs IV, à Grande-Synthe (59)

#### Jeudi 25

• Groupe de travail Professionnalisation de la médiation

#### Lundi 29

• Bureau du CNLRQ

### ◆ Juin 2000

#### Samedi 17, Dimanche 18

Assemblée Générale du CNLRQ à Annecy

**Conception graphique et réalisation** Patricia Chapuis.

**Imprimeur** LFT, Montreuil.

**Numéro de dépôt légal** 91/0322.

**Prix au numéro** 25 F.

**Abonnement** 80 F

(pour 4 numéros) .

**Comité National de Liaison des Régies de Quartier**

47-49, rue Sedaine

75011 Paris.

**Téléphone** 01 48 05 67 58

**Télécopie** 01 48 05 38 67

**e-mail** [cnlrq@wanadoo.fr](mailto:cnlrq@wanadoo.fr)

**Site** [www.cnlrq.org](http://www.cnlrq.org)

Interview A. Lipietz – suite

reconstruire cette solidarité et cette utilité sociale sur des bases volontaristes. Ce n'est ni la logique du "chronomètre", propre au secteur marchand, ni celle du "fonctionnaire" qui peuvent le faire. Le tiers-secteur a donc un rôle irremplaçable à jouer : défricher le champ immense des services communautaires en associant "bénévoles-citoyens" et "permanents-salariés".

**A quels critères peut-on reconnaître le caractère d'utilité sociale d'une activité ?**

A.L. : Le premier de ces critères, le plus simple aussi, c'est l'expression de "besoins non satisfaits". Dans bien des cas, des services d'utilité sociale n'existent pas simplement parce qu'ils sont trop chers à assurer pour le secteur marchand. Si l'on se contente de faire payer le client, le service ne sera pas produit. Et l'on se privera ainsi du "surproduit social" que renferme cette activité.

Il arrive, bien sûr, que la situation évolue au fil des ans : ainsi, les loisirs populaires qui, à l'origine, n'intéressaient que des associations ont progressivement été pris en charge par des entreprises privées.

**Un problème que rencontrent aujourd'hui les Régies de Quartier sur certaines de leurs activités...**

A.L. : Les Régies se heurtent à ce que j'appelle un phénomène d'"écrémage". De quoi s'agit-il ? D'isoler d'une activité générale - dans laquelle les services offerts et les effets sociétaux positifs sont intimement liés - certains services ponctuels ou certains segments de clientèle qui, eux, peuvent être rentabilisés dans une stricte logique marchande : cela aboutit purement et simplement à casser tout le "halo sociétal" positif généré par cette activité. Je prendrais un exemple, qui ne concerne pas directement

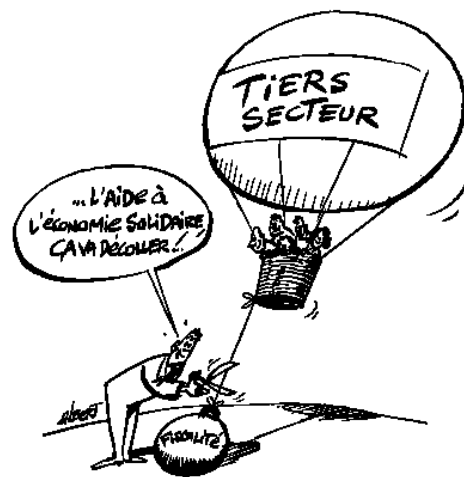
les Régies : celui de l'aide à domicile pour les personnes dépendantes. Si on isole le segment "haut de gamme", dans une logique de rentabilisation, la prestation aux plus démunis se transformera en simple "livraison à domicile".

**Certains n'objectent-ils pas que l'on peut solvabiliser ces activités en soutenant la demande plutôt que l'offre ?**

A. L. : C'est l'argument préféré des partisans du secteur marchand. Ils aiment rappeler qu'en matière de logement social, on est passé de l'"aide à la pierre" à l'"aide à la personne". En ce qui concerne les activités d'utilité sociale, on est loin d'être arrivé à ce stade. De plus, si le tiers-secteur, après avoir exploré de nouveaux services, devait les abandonner au secteur marchand une fois la demande solvabilisée, on peut parier que ce ne serait plus les mêmes services, car on abandonnerait toute la dimension de restauration du lien social qu'ils renferment. Le livreur de plats cuisinés d'une société privée ou le jardinier d'un office d'HLM n'a pas vocation à discuter avec une habitante, à surveiller des enfants ou à calmer une dispute : seules des structures comme les Régies sont capables de féliciter leurs salariés lorsqu'ils abandonnent un instant leur activité technique pour se préoccuper de médiation. Cette capacité à restaurer du lien social constitue la principale justification des spécificités réglementaires et fiscales du tiers-secteur. Il faut rester clairement sur une logique d'aide à l'offre des activités d'utilité sociale.

**Comment appréciez-vous la pertinence du dispositif "nouveaux services, emplois jeunes" ?**

A. L. : D'abord, il faut avoir en tête que les emplois jeunes sont subventionnés au maximum : l'Etat



restitue à l'employeur tout ce que lui coûterait un chômeur. En contrepartie, naturellement, on attend de la structure qui embauche le jeune le maximum d'effets induits positifs pour la collectivité. Les nouveaux services font apparaître des activités qui ne sont pas solvables par la seule logique marchande, mais dont la suppression, demain, entraînerait hurlements et protestations. Par nature, ces services et ces emplois doivent trouver leur pérennisation à travers des structures du tiers-secteur.

**Quelles sont les suites prévisibles de votre rapport d'étape ?**

A.L. : Des consultations régionales sont aujourd'hui organisées, à l'initiative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, du ministère de l'Aménagement du Territoire et de la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale). Ce travail débouchera sur un certain nombre de propositions qui, logiquement, ne devraient pas aller dans le sens de la création d'un nouveau statut, mais plutôt vers un assouplissement des différents statuts actuels (associations, coopératives...). L'enjeu est de consolider les prérogatives fiscales dont bénéficient les structures de l'économie solidaire et de faciliter leur accès aux fonds propres afin de permettre au tiers-secteur de prendre tout son essor. ■